



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

CBD/COP/15/9Add.1
Le 17 octobre 2022

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Quinzième réunion, deuxième partie
Montréal, Canada, 7-19 décembre 2022
Point 8 de l'ordre du jour

MISE A JOUR CONCERNANT LES PROGRES REALISES DANS LA REVISION/MISE A JOUR ET LA MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LA BIODIVERSITE, Y COMPRIS DES OBJECTIFS NATIONAUX

Note du Secrétaire exécutif

I. INTRODUCTION

1. Les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) constituent le principal outil de planification de la mise en œuvre de la Convention au niveau national. L'article 6 de la Convention sur la diversité biologique dispose que « chacune des Parties contractantes, en fonction des conditions et moyens qui lui sont propres, élabore des stratégies, plans ou programmes nationaux tendant à assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ou adapte à cette fin ses stratégies, plans ou programmes existants qui tiendront compte, entre autres, des mesures énoncées dans la présente Convention qui la concernent ». Presque toutes les Parties (99 p. cent) ont élaboré au moins une stratégie et un plan d'action nationaux pour la biodiversité depuis qu'elles sont devenues Parties.

2. Dans la décision X/2, la Conférence des Parties a exhorté les Parties à examiner, réviser et mettre à jour, selon le cas, leur stratégie et leur plan d'action nationaux pour la biodiversité conformément au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. L'objectif 17 d'Aichi relatif à la biodiversité, qui devait être atteint en 2015, invitait les Parties à élaborer et adopter en tant qu'instruments de politique générale une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés et à entreprendre de les mettre en œuvre. Les Parties s'étaient également engagées à établir des objectifs nationaux, en utilisant le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et ses objectifs d'Aichi relatifs à la biodiversité comme cadre flexible.

3. La présente note actualise une note présentée à la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application (CBD/SBI/3/2/Add.1), afin de refléter les nouvelles activités menées au niveau national depuis l'élaboration du document précédent sur la base des informations fournies par les pays et des SPANB reçus par le Secrétariat, dans l'une des langues officielles de l'ONU, avant le 17 octobre 2022.

4. Les progrès accomplis dans l'élaboration ou la révision/mise à jour des SPANB sont résumés dans le chapitre II. Un résumé des progrès accomplis dans l'établissement d'objectifs nationaux, notamment en ce qui concerne la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, figure dans le chapitre III. Une analyse des dispositions des SPANB soumis depuis l'adoption du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique est présentée dans le chapitre IV. Des renseignements connexes ont également fournis dans le document sur l'examen des progrès accomplis dans l'application de la Convention et la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et en vue de la réalisation des Objectifs d'Aichi (CBD/COP/15/9).

II. PROGRES ACCOMPLIS DANS L'ELABORATION OU LA REVISION ET LA MISE A JOUR DES STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LA BIODIVERSITE

5. Depuis 1993, 193 Parties (99 p. cent) ont élaboré au moins un SPANB, tandis que 3 Parties doivent encore soumettre ces documents pour la première fois. Au 17 octobre 2022, 160 Parties sur les 193 Parties ayant élaboré des SPANB, les avaient révisés au moins une fois.

6. Depuis la dixième réunion de la Conférence des Parties, la majorité des Parties ont entamé de nouvelles révisions de leurs SPANB afin de donner suite à la décision [X/2](#). Des 145 Parties pouvant prétendre à un financement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), 141 ont obtenu des fonds dans le cadre de FEM-5 et de FEM-6 pour des activités favorisant la biodiversité (49 Parties ont reçu des fonds par le biais du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), 84 par le biais du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), une par le biais de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), une par le biais de la Banque interaméricaine de développement (BID) et six de manière directe). Le montant total investi dans ces projets de révision s'élève à 31 231 908 \$US en termes de subventions du FEM (30 263 908 \$US au titre de FEM-5 et 968 000 \$US au titre de FEM-6) et à 53 049 355 \$US en termes de cofinancement total en espèces et en nature (52 219 355 \$US au titre de FEM-5 et 830 000 \$US au titre de FEM-6). Un certain nombre de Parties, dont le Gouvernement du Japon, par le biais du Fonds japonais pour la biodiversité, ont accordé un soutien additionnel au processus de révision des SPANB¹.

7. En décembre 2015 (date-butoir de l'objectif 17 d'Aichi relatif à la diversité biologique), 69 Parties seulement avaient soumis une stratégie et un plan d'action nationaux pour la biodiversité élaborés ou révisés/mis à jour après l'adoption du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Au 17 octobre 2022, 108 pays de plus avaient soumis un SPANB, pour un total de 177 pays². De ce nombre

¹ Les informations présentées au paragraphe 6 sont exactes au moment de l'émission du document CBD/SBI/3/2/Add.1 (le 25 mars 2020).

² Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Eswatini, État plurinational de Bolivie, États fédérés de Micronésie, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kiribati, Kirghizistan, Koweït, Lettonie, Liban, Liberia, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nioué, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Palau, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République bolivarienne du Venezuela, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République islamique d'Iran, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Samoa, San Marino, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Tchad, Tchéquie, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Turkménistan, Tuvalu, Ukraine, Union européenne, Uruguay, Vanuatu, Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

154 pays avaient soumis des SPANB révisés³ 4. Bien qu'elles aient été présentées sous différentes formes, toutes les soumissions sont considérées comme étant des SPANB pour les besoins de ce document.

8. Le tableau ci-après fait le point sur les SPANB élaborés et révisés/mis à jour, conformément aux informations officielles qui ont été communiquées au Secrétariat :

Tableau 1. État d'élaboration et de révision/mise à jour des SPANB au 17 octobre 2022

SPANB soumis au Secrétariat	177
SPANB en préparation ou en révision, ou achevés (et en attente d'approbation définitive)	16
SPANB qui ne devraient pas être mis à jour dans un proche avenir	3
Aucune information	5
TOTAL	196

III. PROGRES DANS L'ETABLISSEMENT D'OBJECTIFS NATIONAUX EN VUE DE LA REALISATION DES OBJECTIFS D'AICHI RELATIFS A LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

9. Dans sa décision X/2, la Conférence des Parties a exhorté les Parties et les autres gouvernements à élaborer des objectifs nationaux et régionaux, en utilisant le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et ses objectifs d'Aichi comme cadre souple, conformément aux priorités et aux capacités nationales et en tenant compte de l'état et des tendances de la diversité biologique dans chaque pays, ainsi que des ressources fournies grâce à la stratégie de mobilisation des ressources, et en tenant compte aussi des contributions nationales à la réalisation des objectifs mondiaux, et de faire rapport à ce sujet à la Conférence des Parties, à sa onzième réunion. Très peu de Parties ont été en mesure de respecter cette échéance. Par contre, 173 Parties avaient soumis leurs objectifs nationaux au 17 octobre 2022.

10. Le Secrétariat a constitué une base de données de tous les « objectifs »⁵ présentés dans les SPANB, les cinquièmes rapports nationaux ou les documents soumis à part depuis la dixième réunion de la Conférence des Parties. Au 17 octobre 2022, la base de données contenait 4 464 « objectifs » distincts. Chaque fois que des objectifs nationaux ont été mis en rapport avec les objectifs mondiaux par la Partie concernée, cela est reflété dans la base de données, ce qui est à ce jour le cas pour 104 Parties⁶. Une analyse

³ Parmi toutes ces Parties, 2 ont terminé leurs révisions avant la dixième réunion de la Conférence des Parties, mais ont toutefois tenu compte du projet de Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. De plus, 2 Parties ont remis à la fois leur premier SPANB et une version révisée, 3 Parties ont remis deux versions révisées, 1 Partie a remis un SPANB révisé constitué des mesures prises pour mettre en œuvre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité ayant été intégrés à plusieurs plans de politiques, 1 Partie a remis un SPANB constitué de ses objectifs et cibles de 2020 pour la biodiversité mis en rapport avec les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et un cadre des résultats pour la biodiversité préparé avant la dixième réunion de la Conférence des Parties et 1 Partie a remis un SPANB révisé préparé avant la dixième réunion de la Conférence des Parties.

⁴ En ce qui concerne les 23 Parties restantes, 16 Parties ont remis leur premier SPANB, 1 Partie a remis un plan d'action 2020 pour améliorer la mise en œuvre de sa stratégie adoptée avant la dixième réunion de la Conférence des Parties, 1 Partie a remis un plan d'action 2028 en tant qu'ajout à son SPANB préparé avant la dixième réunion de la Conférence des Parties et qui demeure d'actualité, 2 Parties ont remis des addenda à leur SPANB préparé avant la dixième réunion de la Conférence des Parties constitués des objectifs et cibles nationaux pour la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et 1 Partie a remis son premier SPANB élaboré avant la dixième réunion de la Conférence des Parties.

⁵ Pour l'ensemble au complet, consulter la page suivante : <https://www.cbd.int/nbsap/targets/default.shtml>. Soulignons que la définition et l'utilisation du terme « objectif » diffère beaucoup d'une Partie à l'autre. Dans la base de données, toutes les mesures « réalisables » d'un SPANB ont été incluses en tant qu'« objectif », même si le SPANB utilise un terme différent tel que « cible », « action » ou « domaine de travail ».

⁶ Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Australie, Bahreïn, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Botswana, Brésil, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Comores, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Egypte, Équateur, Eswatini, États fédérés de Micronésie, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Honduras, Îles Cook, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Jamaïque, Japon, Kiribati, Liban, Liberia, Malawi, Maroc, Maurice, Mexique, Monaco, Mongolie, Myanmar, Namibie, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Portugal, Qatar,

plus poussée des objectifs nationaux figure dans l'analyse actualisée de la contribution des objectifs établis par les Parties et des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique (CBD/COP/15/9/Add.2).

IV. ANALYSE DES DONNEES DES SPANB REÇUS APRES L'ADOPTION DU PLAN STRATEGIQUE 2011-2020 POUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

11. Le présent chapitre présente un compte rendu des principales constatations découlant de l'analyse réalisée à l'interne de 175 SPANB soumis au Secrétariat, dans l'une des langues officielles des Nations Unies, en date du 17 octobre 2022.⁷ Les critères de cette analyse sont fondés sur les orientations concernant les SPANB adoptées dans la [décision IX/8](#) dans les catégories suivantes : a) les informations de base ; b) le processus de révision ; c) les éléments des SPANB et d) l'intégration. Les informations de l'analyse sont tirées des SPANB, sauf indication contraire. Quelques exemples sont fournis pour illustrer les critères de l'analyse.

A. Informations de base

12. Les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) ont été soumis au Secrétariat sous diverses formes, comme indiqué dans la partie II. Toutefois, tous les documents sont considérés comme des SPANB aux fins de cette analyse et le Secrétariat y réfère ainsi. Cent quarante-huit documents examinés⁸ sont des stratégies *et* plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) *ou* uniquement des plans d'action et 24 sont des documents de stratégie ou de politique générale⁹. Sept Parties¹⁰ ayant soumis des documents de stratégie ont l'intention d'élaborer des plans d'action, dont deux Parties ayant fait connaître leur intention de prendre des mesures pour harmoniser leurs plans au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020¹¹. De plus, trois Parties¹² ont remis des addenda aux stratégies et plans d'action préparés avant la dixième réunion de la Conférence des Parties, constitués d'objectifs et de mesures nationales pour atteindre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

République de Corée, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Timor-Leste, Tchèque, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Yémen et Zimbabwe.

⁷ Cette analyse est fondée sur l'information contenue dans les SPANB et les commentaires reçus depuis la préparation de la version antérieure (CBD/SBI/3/2/Add.1) pour la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application. Parmi les 177 Parties énumérées dans la note de bas de page 2 ci-dessus, deux parties (Lettonie et Portugal) n'ont pas soumis une version dans une des langues officielles des Nations Unies et n'ont donc pas été incluses dans cette analyse.

⁸ Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Chili, Chine, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Djibouti, Dominique, Egypte, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Eswatini, États fédérés de Micronésie, Ethiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Indonésie, Irlande, Iraq, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kiribati, Koweït, Liban, Liberia, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nioué, Norvège, Ouganda, Pakistan, Palau, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République de Corée, République démocratique du Congo, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République islamique d'Iran, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Slovénie, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Tchad, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Union européenne, Uruguay, Vanuatu, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

⁹ Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Brunéi Darussalam, Colombie, Danemark, El Salvador, Émirats arabes unis, État plurinational de Bolivie, France, Guinée, Hongrie, Kirghizistan, Mauritanie, Monaco, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, République bolivarienne du Venezuela, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sierra Leone, Slovaquie, Suède, Tchèque et Viet Nam.

¹⁰ Bélarus, Colombie, El Salvador, Monaco, Nouvelle-Zélande, République bolivarienne du Venezuela et Slovaquie.

¹¹ Monaco, Nouvelle-Zélande.

¹² Canada, Inde et Singapour.

13. Les échéanciers des SPANB soumis à ce jour varient également. Sept SPANB¹³ couvrent des périodes allant de 2015 à 2018 et 81 portent sur des périodes allant jusqu'à 2020,¹⁴ tandis que 71 autres visent des périodes s'étalant jusqu'en 2030.¹⁵ Un SPANB couvre la période 2020-2035¹⁶, tandis qu'un autre SPANB offre une direction stratégique pour la biodiversité jusqu'en 2050¹⁷. Quatorze SPANB ne mentionnent aucune échéance.¹⁸

L'adoption en tant qu'instrument de politique générale

14. Le libellé de l'objectif 17 d'Aichi pour la biodiversité ainsi que le texte de la décision X/2 demandent aux Parties d'adopter leur stratégie et leur plan d'action nationaux pour la biodiversité révisés en tant qu'instruments de politique générale. Le but est de permettre aux SPANB de devenir des politiques applicables à l'ensemble des services publics facilitant ainsi la prise en compte de la biodiversité dans tous les secteurs du gouvernement et processus décisionnels.

15. Les conséquences réelles de l'adoption des SPANB en tant qu'instruments de politique générale varient d'un pays à l'autre et selon le degré auquel le SPANB est adopté, et il est encore difficile d'évaluer si, et dans quelle mesure, l'adoption de ces documents en tant qu'instruments de politique générale a effectivement entraîné l'intégration de la biodiversité dans les politiques et pratiques sectorielles et intersectorielles. Le Secrétariat observe que les Parties ont donné suite à cet élément de l'objectif 17 d'Aichi pour la biodiversité en faisant adopter leurs SPANB par diverses autorités, dont les autorités royales, les gouvernements et les conseils de ministres. D'autres Parties ont strictement limité cette adoption au secteur de l'environnement. Quelques exemples sont présentés ci-dessous.¹⁹

¹³ Afghanistan (2014-2017), Burkina Faso (Plan d'action 2015), Espagne (2017), Pérou (2018), Serbie (2018), Suriname (2016) et Tuvalu (2016).

¹⁴ Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Comores, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Érythrée, Estonie, Ethiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iraq, Italie, Japon, Jordanie, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Liechtenstein, Lituanie, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Monténégro, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, , Paraguay, Pays-Bas, Pologne, République bolivarienne du Venezuela, République démocratique du Congo, République de Moldova, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Singapour, Slovaquie, Soudan, Suède, Suisse, Tadjikistan, Tchad, Timor-Leste, Togo, Union européenne, Uruguay, Viet Nam et Zimbabwe.

¹⁵ Afrique du Sud (2025), Algérie (2030), Andorre (2024), Angola (2025), Australie (2030), Bahreïn (2021), Bangladesh (2021), Bolivie (État plurinational de) (2030), Botswana (2025), Brunéi Darussalam (2035), Cabo Verde (2030), Chili (2030), Chine (2030), Congo (2030), Costa Rica (2025), Croatie (2025), Egypte (2030), Émirats arabes unis (2021), Équateur (2030), Eswatini (2022), États fédérés de Micronésie (2023), Fidji (2025), Ghana (2040), Grèce (2029), Guatemala (2022), Guinée (2025), Haïti (2030), Honduras (2022), Irlande (2021), Jamaïque (2021), Kirghizistan (2024), Liban (2030), Liberia (2025), Luxembourg (2021), Macédoine du Nord (2023), Madagascar (2025), Malawi (2025), Malaisie (2025), Maldives (2025), Maurice (2025), Mexique (2030), Monaco (2030), Mongolie (2025), Mozambique (2035), Namibie (2022), Ouganda (2025), Pakistan (2030), Palau (2025), Papouasie-Nouvelle-Guinée (2024), Philippines (2028), Qatar (2025), République de Corée (2023), République démocratique populaire lao (2025), République islamique d'Iran (2030), Saint-Marin (2025), Sainte-Lucie (2025), Sénégal (2030), Sierra Leone (2026), Slovénie (2030), Somalie (2030), Soudan du Sud (2027), Sri Lanka (2022), Tchéquie (2025), Thaïlande (2021), Trinité-et-Tobago (2022), Tunisie (2030), Turkménistan (2023), Turquie (2028), Vanuatu (2030), Yémen (2025) et Zambie (2025).

¹⁶ Barbade.

¹⁷ Nouvelle-Zélande.

¹⁸ Albanie, Arménie, Bhoutan, Brésil, Colombie, Danemark, El Salvador, Guinée équatoriale, Myanmar, Nauru, Nioué, Norvège, République populaire démocratique de Corée et Rwanda.

¹⁹ L'information sur l'état de l'adoption des SPANB tient compte de l'information reçue des Parties depuis la quatorzième réunion de la Conférence des Parties en réponse aux demandes faites par courriel par le Secrétariat (paragraphe 22 de la décision 14/1), ainsi qu'en réponse à la notification 2020-019 du 14 février 2020, qui informe les correspondants nationaux de la CDB, les correspondants nationaux du Protocole de Cartagena, les correspondants nationaux de l'accès et du partage des avantages, les correspondants nationaux de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, les peuples autochtones et des communautés locales, et les organisations compétentes que la version préliminaire du document sera disponible pour examen par les pairs sur le site Web de la Convention jusqu'au 6 mars 2020.

16. Au total, 73 SPANB²⁰ ont été adoptés en tant qu'instruments pangouvernementaux, par exemple :

a) Les SPANB de l'Allemagne, du Cambodge, de la Croatie, de l'Inde, de la Géorgie, du Guyana, de la Hongrie, du Japon, du Myanmar, de la Namibie, du Népal, de la Norvège, de la République de Corée, des Seychelles, du Sri Lanka, de la Thaïlande, des Tuvalu, de l'Ukraine et du Zimbabwe ont été adoptés/entérinés par les Gouvernements respectifs ou un organe équivalent ;

b) Les SPANB du Bélarus, du Bénin, de la Bosnie-Herzégovine, du Chili, de la Grèce, du Liban, du Luxembourg, de la Mauritanie, de la Pologne, du Soudan et de la Suisse ont été approuvés par le conseil des ministres de chaque État ;

c) Les SPANB de l'Azerbaïdjan, du Cambodge, de l'Espagne, de la France, de Palau et de Papouasie-Nouvelle-Guinée ont été approuvés par leurs chefs d'État ;

d) Le SPANB du Costa Rica fait partie de la Politique nationale pour la biodiversité (2015-2030) (PNB) adoptée par décret. De même, le SPANB du Panama a été adopté par décret en 2018, après avoir tenu compte des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et des Objectifs de développement durable, ainsi que de la Politique nationale pour la biodiversité adoptée par décret en 2008. L'Albanie a adopté son SPANB par décret en 2016 et l'Angola a fait de même en 2020 ;

e) Les SPANB de l'Union européenne ont été adoptés par la Commission et approuvés par le Conseil des ministres et le Parlement européen ;

f) Le Programme d'action national pour l'environnement (2020-2030) de la Slovénie, qui comprend le plan stratégique pour la conservation de la diversité biologique et le programme national pour la protection de la nature, a été adopté par une résolution de l'Assemblée nationale en 2020 ;

g) Le SPANB de la Suède a été adopté par le Parlement ;

h) Le SPANB de la Chine a été adopté par le Conseil d'État.

17. Au total, 18 autres pays²¹ ont manifesté leur intention de faire adopter leur SPANB en tant qu'instrument de politique générale.

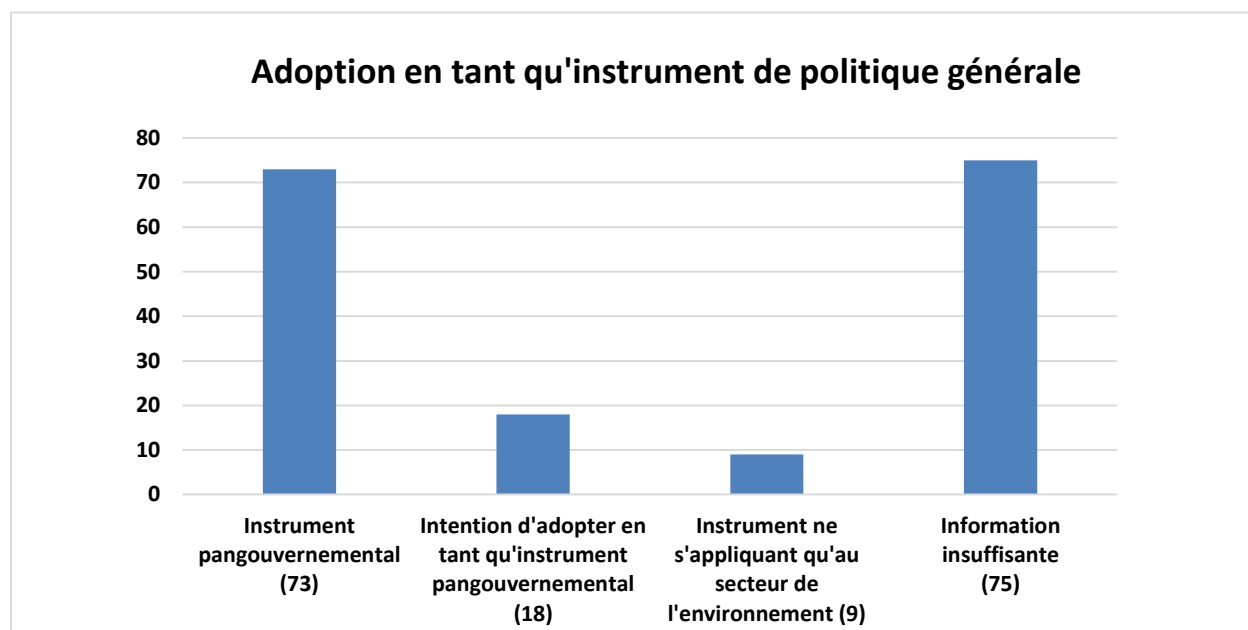
18. Neuf autres SPANB²² ont été adoptés en tant qu'instruments applicables au secteur de l'environnement. Par exemple la Stratégie de conservation de la biodiversité de l'Australie a été adoptée par le Gouvernement et fonctionne comme une politique-cadre qui régit d'autres cadres nationaux plus spécifiques relatifs à l'environnement. Elle sert également de cadre politique directeur à toute une mosaïque d'approches de la conservation de la biodiversité adoptées par le Gouvernement fédéral, les États, les administrations territoriales et locales et le secteur privé australien. La stratégie et plan d'action national pour la diversité (2020-2025) de Fidji a été mis sur pied en vertu de la Loi sur la gestion de l'environnement (2005) et a reçu l'aval du Conseil national pour l'environnement.

19. Les 75 SPANB restants ne fournissent pas suffisamment d'informations pour déterminer s'ils ont été adoptés en tant qu'instruments de politique générale ou, si tel est le cas, le type d'instruments dont il s'agit. Un schéma donnant un aperçu de l'adoption des SPANB en tant qu'instruments de politique générale est présenté à la figure 1.

²⁰ Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Belize, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Cambodge, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Grenade, Guyana, Haïti, Hongrie, Inde, Japon, Kirghizistan, Liban, Libéria, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malte, Maroc, Mongolie, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Palau, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, République de Corée, République de Moldova, Rwanda, Serbie, Seychelles, Singapour, Slovénie, Sri Lanka, Soudan, Suède, Suisse, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Turquie, Tuvalu, Union européenne, Ukraine et Zimbabwe.

²¹ Afghanistan, Antigua-et-Barbuda, Burundi, Eswatini, Guinée, Jordanie, Îles Salomon, Kiribati, Liban, Mauritanie, Maurice, Ouganda, Pakistan, Philippines, Roumanie, Samoa, Soudan du Sud et Vanuatu.

²² Australie, Bhoutan, Éthiopie, Fidji, Guatemala, Lituanie, République dominicaine, Saint-Vincent-et-les-Grenadines et Tadjikistan.

Figure 1. Adoption des SPANB en tant qu'instruments de politique générale

20. Le pourcentage de Parties ayant informé le Secrétariat de l'adoption de leur SPANB en tant qu'instrument pangouvernemental variait selon la source de financement. Bien que 50 p. cent des Parties n'ayant pas droit à un soutien financier du Fonds pour l'environnement mondial aient adopté leur SPANB en tant qu'instrument de politique pangouvernemental, 36 p. cent seulement des Parties ayant travaillé avec le Programme des Nations Unies pour le développement et 22 p. cent ayant travaillé avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement en qualité d'agence d'exécution l'ont fait. Au total, 33 p. cent des Parties ayant reçu un soutien financier du FEM grâce à la modalité d'accès direct ont adopté leur SPANB en tant qu'instrument pangouvernemental. Si toutes les Parties ayant manifesté leur intention d'adopter leur SPANB en tant qu'instrument pangouvernemental l'avaient fait, les Parties n'ayant pas reçu de soutien financier du FEM présenteraient un taux d'adoption plus élevé. Plus de la moitié des SPANB (52 p. cent) n'ont toutefois pas permis pas de tirer des conclusions quant à leur situation en tant qu'instrument de politique. Le tableau 2 fournit ces renseignements par source de financement²³.

Tableau 2. Adoption des SPANB en tant qu'instrument pangouvernemental, selon la source de financement

<i>Agence d'exécution</i>	<i>Type d'instrument</i>			
	<i>Instrument pangouvernemental</i>	<i>Instrument pour l'environnement</i>	<i>Adoption du SPANB prévue</i>	<i>Éléments probants insuffisants</i>
PNUE	15 (22 %)	3 (4 %)	12 (17 %)	40 (57 %)
PNUD	16 (36 %)	1 (2 %)	3 (7 %)	24 (55 %)
FAO	0	0	0	1 (100 %)
Accès direct	2 (33 %)	0	1 (17 %)	3 (50 %)
N'a pas demandé le soutien du FEM	1 (50 %)	0	0	1 (50 %)
Non admissible au FEM	22 (54 %)	2 (5 %)	1 (2 %)	16 (39 %)
TOTAL	56 (34 %)	6 (4 %)	17 (10 %)	85 (52 %)

²³ Les informations présentées au paragraphe 20 et dans le tableau 2 sont précises en date de l'émission du document CBD/SBI/3/2/Add.1 (25 mars 2020).

B. Processus de révision

1. Évaluation des SPANB précédents

21. Parmi les Parties ayant soumis des SPANB pour l'après-Nagoya, 118²⁴ ont indiqué avoir évalué²⁵ leurs SPANB précédents dans le cadre du processus de révision. Ces évaluations ont aidé les Parties à comprendre les forces et les faiblesses de leurs SPANB précédents afin d'enrichir la révision la plus récente d'améliorations nouvelles. Ces évaluations traitent de sujets divers. Très peu font état de la qualité ou de l'utilité du SPANB en tant qu'instrument de planification ou d'application. En règle générale, elles ont fait la part des activités au titre des SPANB qui ont été mises en œuvre, des résultats obtenus et des difficultés de mise en œuvre, par exemple :

a) Les évaluations menées par 19 Parties²⁶ ont rendu compte du pourcentage de réalisation des objectifs, projets ou activités des SPANB précédents. Les pourcentages et niveaux de réalisation variaient énormément d'un pays à l'autre ;

b) Cinquante Parties²⁷ ont rendu compte dans leurs évaluations des résultats précis obtenus au cours de la période couverte par leurs SPANB précédents. Elles ont plus communément permis de constater une réhabilitation des forêts (pour 25 Parties), l'élaboration de nouvelles politiques et mesures législatives et/ou l'amélioration des cadres institutionnels (pour 25 Parties), la mise en place de nouveaux programmes de conservation (pour 24 Parties) et une augmentation de la surface des aires protégées (pour 19 Parties) ou des améliorations dans la gestion de ces aires (pour 15 Parties) ;

c) Soixante-six Parties²⁸ ont rendu compte dans leurs évaluations de difficultés de mise en œuvre, dont les plus couramment citées étaient l'insuffisance des ressources financières (pour 41 Parties), une prise en considération inexistante ou insuffisante dans les politiques nationales et sectorielles (pour 30

²⁴ Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Djibouti, Dominique, Egypte, Équateur, Eswatini, États fédérés de Micronésie, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grenade, Guinée, Guinée équatoriale, Honduras, Indonésie, Inde, Irlande, Japon, Jordanie, Kirghizistan, Liban, Liberia, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malawi, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Nigéria, Nioué, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Philippines, Pologne, Qatar, République de Corée, République démocratique du Congo, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République islamique d'Iran, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Tchéquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union européenne, Uruguay, Vanuatu, Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

²⁵ Cela comprend des évaluations de la mise en œuvre importantes pour le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, entre autres.

²⁶ Afrique du Sud, Croatie, Dominique, Honduras, Irlande, Jordanie, Mongolie, Monténégro, Namibie, Pologne, République de Corée, République islamique d'Iran, République-Unie de Tanzanie, Saint-Kitts-et-Nevis, Sierra Leone, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande et Viet Nam.

²⁷ Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Angola, Arménie, Australie, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bhoutan, Cabo Verde, Chili, Chine, Comores, Égypte, Équateur, États fédérés de Micronésie, Gambie, Géorgie, Grenade, Guinée, Irlande, Kirghizistan, Kiribati, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malawi, Maurice, Namibie, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, République de Corée, République démocratique populaire lao, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Slovénie, Tadjikistan, Tchad, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie et Uruguay.

²⁸ Algérie, Angola, Arménie, Australie, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Botswana, Cambodge, Cameroun, Chili, Chine, Comores, Croatie, Djibouti, Egypte, Eswatini, États fédérés de Micronésie, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Gambie, Grenade, Guinée, Guinée équatoriale, Indonésie, Jordanie, Kiribati, Liberia, Luxembourg, Macédoine du Nord, Maldives, Maurice, Mozambique, Namibie, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Pologne, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République islamique d'Iran, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Slovénie, Sri Lanka, Tadjikistan, Tchéquie, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

Parties), l'inadéquation des cadres de suivi et d'évaluation (pour 31 Parties) et le manque ou la faiblesse des communications avec les autres ministères et agences (pour 30 Parties).

2. *Engagement des parties prenantes*

22. La plupart des Parties ont signalé la participation de diverses parties prenantes au processus de révision des SPANB. Cependant, peu de commentaires sont fournis sur la qualité de cette participation ou les incidences sur la mise en œuvre des SPANB. Les ministères en charge de l'agriculture, des pêches, du développement et de la planification, des forêts, du tourisme, de l'éducation, des finances, du commerce et de l'industrie, des infrastructures et des transports étaient le plus souvent mobilisés. D'autres ministères l'étaient également, comme les ministères de la culture, des sciences et des technologies, de l'économie, de la santé, des sports et des affaires sociales (voir la figure 2).

23. Les Parties ont également signalé la participation de parties prenantes non gouvernementales au processus de révision, notamment les communautés autochtones et locales (dans 45 SPANB²⁹), d'ONG et de la société civile (dans 109 SPANB³⁰), du secteur privé (dans 58 SPANB³¹) et du milieu universitaire (dans 77 SPANB³²).

24. Sur les 175 SPANB examinés, 99 indiquent que les Parties sont dotées d'une structure de coordination formelle ou d'un groupe de travail consacré aux tâches relatives aux SPANB, et composé de diverses parties prenantes.³³ Les mandats de ces mécanismes de coordination varient. Si dans certains pays

²⁹ Afrique du Sud, Algérie, Argentine, Australie, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Burundi, Cameroun, Colombie, Costa Rica, États fédérés de Micronésie, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guyana, Honduras, Îles Salomon, Indonésie, Japon, Malawi, Mexique, Namibie, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, République bolivarienne du Venezuela, République démocratique du Congo, Sainte-Lucie, Sénégal, Sierra Leone, Sri Lanka, Suriname, Thaïlande, Togo, Vanuatu, Yémen et Zambie.

³⁰ Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Chili, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Djibouti, Dominique, Érythrée, Espagne, Estonie, Eswatini, États fédérés de Micronésie, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Indonésie, Iraq, Irlande, Jamaïque, Japon, Kiribati, Liban, Liberia, Liechtenstein, Lituanie, Macédoine du Nord, Malawi, Maldives, Maurice, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Palau, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Samoa, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Slovaquie, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suisse, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Uruguay, Vanuatu, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

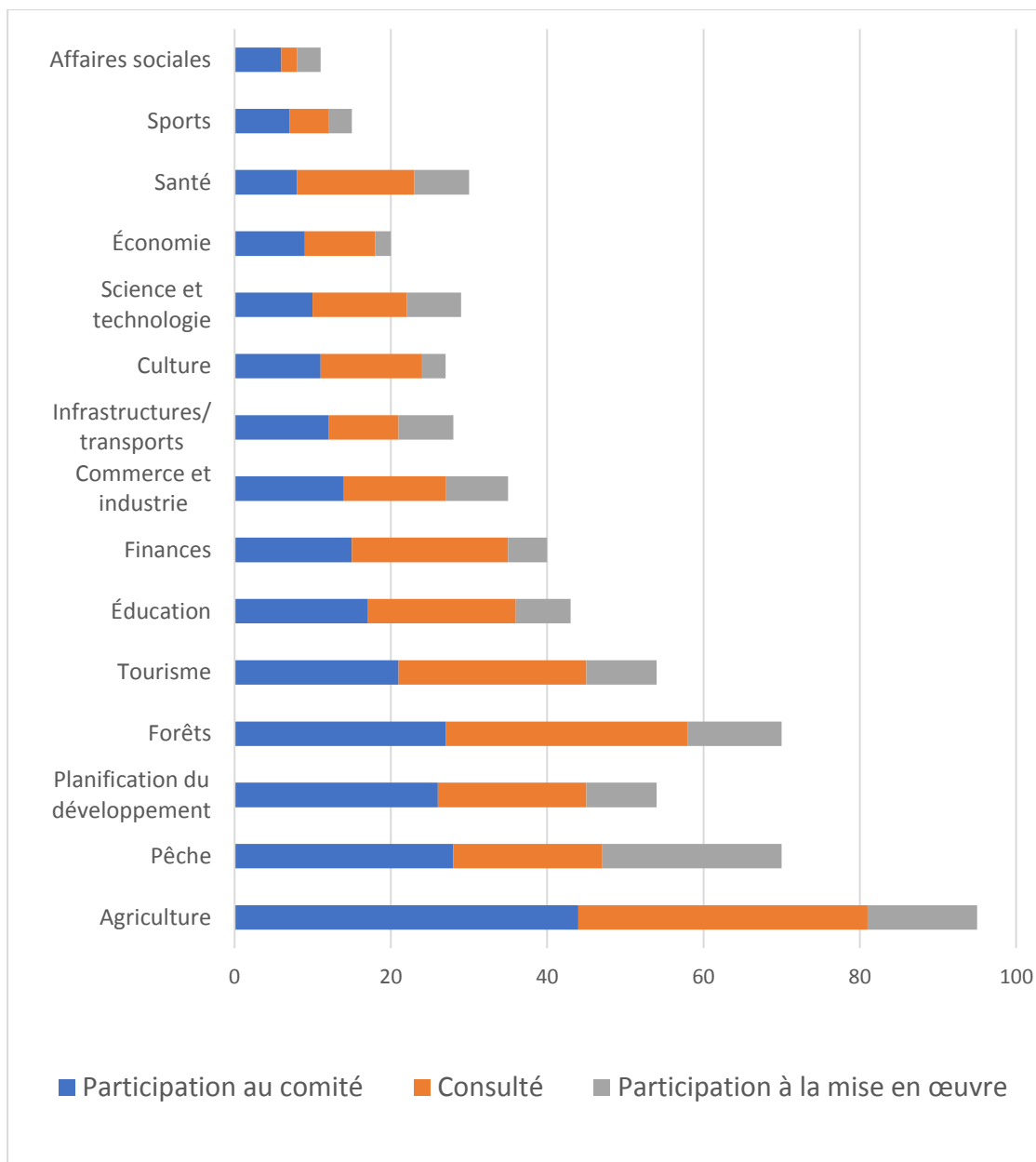
³¹ Algérie, Australie, Bahreïn, Barbade, Belize, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Cabo Verde, Cameroun, Chili, Colombie, Congo, Croatie, Dominique, Espagne, Estonie, Eswatini, Finlande, Fidji, France, Gambie, Géorgie, Guatemala, Guinée, Guyana, Îles Salomon, Iraq, Jamaïque, Japon, Kiribati, Macédoine du Nord, Malawi, Maldives, Maurice, Monaco, Mozambique, Namibie, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suisse, Thaïlande, Togo, Uruguay et Yémen.

³² Afghanistan, Algérie, Argentine, Australie, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Cambodge, Chili, Cabo Verde, Colombie, Côte d'Ivoire, Érythrée, Espagne, Estonie, Eswatini, États fédérés de Micronésie, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Guatemala, Guinée équatoriale, Honduras, Iraq, Irlande, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kirghizistan, Liban, Macédoine du Nord, Malawi, Maroc, Maurice, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Philippines, Ouganda, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République islamique d'Iran, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suisse, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Uruguay, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

³³ Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Burkina Faso (selon une étude de l'UICN), Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Chine, Colombie (selon une étude de l'UICN), Congo, Costa Rica, Égypte, Érythrée, Estonie, Eswatini, Ethiopie, États fédérés de Micronésie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Grèce, Guatemala (selon une étude de l'UICN), Guinée, Guyana, Honduras, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Jamaïque, Japon, Jordanie, Liban, Liberia, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Maldives, Maroc, Mali, Mexique, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nigéria, Nioué, Ouganda, Pakistan, Palau, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République islamique d'Iran, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Samoa, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone,

leur mandat se limite à la révision des SPANB, dans d'autres, ces mécanismes de coordination sont également chargés du suivi de la mise en œuvre. Dans certains pays, ils sont en outre chargés de superviser le processus de mise en œuvre lui-même (Afrique du Sud, Bangladesh, Chine, Costa Rica, Finlande, Indonésie, Irlande, Japon, Nigéria, Sénégal, Timor-Leste, Union européenne et Yémen).

Figure 2. Nombre de Parties ayant signalé la participation d'autres ministères dans le processus des SPANB



3. *Centre d'échange*

25. Cinq Parties seulement des 175 Parties qui ont à ce jour présenté des SPANB révisés ont utilisé un centre d'échange national dans le cadre du processus de révision du SPANB.³⁴ Trente-huit³⁵ Parties ont arrêté des mesures ou des plans dans leurs SPANB révisés en vue d'établir un centre d'échange au niveau national.

26. Parmi les Parties qui se sont dotées d'un centre d'échange, 47³⁶ ont indiqué qu'elles avaient l'intention d'améliorer et de renforcer leur système actuel de gestion des données.

C. **Éléments du SPANB**

1. *Stratégies de mobilisation des ressources*

27. Au paragraphe 25 de la décision XI/4, la Conférence des Parties a encouragé les Parties « à élaborer, comme il convient [...], des stratégies de mobilisation des ressources par pays, y compris une évaluation des besoins de financement, dans le cadre de leurs stratégies et plans d'action nationaux révisés pour la diversité biologique ». À cet égard, 25 SPANB³⁷ contiennent expressément une stratégie nationale de mobilisation des ressources ou équivalent³⁸, par exemple :

a) La Bosnie-Herzégovine a mis au point un plan de mobilisation des ressources qui i) fait état de la situation concernant le financement de la protection de la biodiversité ; ii) identifie les recettes et les bénéficiaires des fonds dédiés à la protection de l'environnement ; iii) recense les sources potentielles de financement international en faveur de la conservation de la biodiversité ; iv) évalue l'efficacité du modèle de financement existant en faveur de la biodiversité ; v) prévoit la mobilisation de ressources pour financer la conservation de la biodiversité et vi) fait le suivi de la mise en œuvre ;

b) Certaines des activités prévues dans le plan de mobilisation des ressources du Botswana visent i) à faire en sorte que le fonds national pour l'environnement soit pleinement opérationnel et que des crédits spécifiques soit alloués dans ce cadre aux activités liées à la conservation de la biodiversité ; et ii) à faire établir une étude contenant des données ventilées sur les dépenses et les recettes se rapportant à la biodiversité pour les secteurs public et privé, les ONG, les associations locales, les programmes internationaux concertés et les instituts de recherche ;

c) Le plan de mobilisation des ressources du Costa Rica a été créé en conséquence de la participation du pays à l'Initiative de financement de la diversité biologique (BIOFIN) ;

d) La stratégie et le plan d'action nationaux pour la biodiversité des Maldives comprennent une stratégie de mobilisation des ressources qui expose les besoins financiers et présente plusieurs options en vue de lever des fonds (par exemple, recettes tirées du tourisme, de la pêche et de la foresterie, des droits

³⁴ Belgique, France, Japon, Niger et Union européenne.

³⁵ Afrique du Sud, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bangladesh, Barbade, Belize, Bolivie (État plurinational de), Costa Rica, Dominique, Émirats arabes unis, Eswatini, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Iraq, Jordanie, Kiribati, Liberia, Macédoine du Nord, Malawi, Mongolie, Myanmar, Nauru, Népal, Nioué, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sierra Leone, Sri Lanka, Soudan, Soudan du Sud et Timor-Leste.

³⁶ Albanie, Allemagne, Algérie, Australie, Belgique, Burundi, Cambodge, Cameroun, Chine, Colombie, Egypte, États fédérés de Micronésie, Ethiopie, Finlande, Géorgie, Guatemala, Indonésie, Italie, Japon, Liban, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mexique, Mozambique, Norvège, Philippines, Qatar, République bolivarienne du Venezuela, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République islamique d'Iran, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Samoa, Slovénie, Tchad, Togo, Union européenne et Yemen.

³⁷ Belgique, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Burundi, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, États fédérés de Micronésie, Guinée, Guyana, Liberia, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Nigéria, Nioué, Palau, République démocratique du Congo, Rwanda, Timor Leste et Yémen.

³⁸ Certaines Parties ont peut-être présenté des stratégies de mobilisation des ressources ou certains de leurs éléments, pas dans leurs SPANB mais dans leurs rapports financiers relatifs à la Convention et/ou dans leur cinquième rapport national ou dans d'autres documents. Ils ne sont pas pris en compte dans le présent document.

liés à la promotion et à la propriété immobilières, Fonds vert des Maldives (établi comme une source potentiellement très importante de financement), taxe verte, correction des incitations à effet pervers, secteur privé) ;

e) La stratégie de financement du Rwanda met l'accent sur la création de mécanismes de financement innovateurs visant à accroître les contributions des secteurs public et privé et le soutien des partenaires de développement.

28. Au total, 64 SPANB révisés³⁹ présentent un chiffrage de leurs plans d'action. Seuls 12 de ces documents (déjà mentionnés ci-dessus) contiennent aussi une stratégie complète de mobilisation des ressources.

29. Au total, 110 Parties⁴⁰ ont défini des objectifs nationaux en conformité avec l'objectif 20 d'Aichi relatif à la diversité biologique, et 82 Parties donnent des précisions, dans leurs SPANB, sur les efforts qui ont été mis en place pour mobiliser des fonds supplémentaires en faveur de la biodiversité dans leurs pays et/ou sur leur intention d'élaborer un plan de mobilisation des ressources :

a) Le Belize a recours à divers mécanismes pour financer son réseau national d'aires protégées, dont des subventions du Fonds d'affectation spéciale pour la conservation des aires protégées (PACT), des accords sur la reconversion de dettes en investissements écologiques, de revenus créés directement par les aires protégées et des fonds provenant d'agences de cogestion des aires protégées ;

b) Le fonds d'affectation spéciale « Okapi » pour la réhabilitation des aires protégées en République démocratique du Congo a été créé en 2014 et profite de l'appui de la Loi sur la conservation de nature ;

c) En Guinée-Bissau, la création de la Fondation BioGuinée en 2011 a permis de mettre en œuvre des activités relatives à la gestion durable des aires protégées et de mettre en place des mécanismes de financement durables en faveur des aires protégées ;

d) Au cours de la dernière décennie, la Malaisie a observé une certaine diversification des financements en faveur de la conservation. Différents fonds d'affectation spéciale (par exemple le Fonds d'affectation spéciale pour les parcs marins, le Fonds d'affectation spéciale Taman Negara) et, plus récemment, le Fonds national d'affectation spéciale pour la conservation des ressources naturelles, ont été établis en tant que mécanismes de financement durables à long terme ;

e) Le Mozambique dispose d'une Fondation pour la conservation de la biodiversité, un organisme privé dont la mission est de soutenir la conservation et la gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité aquatique et terrestre ;

f) Trinité-et-Tobago possède un Fonds vert établi au titre de la Loi sur les finances, en 2000, afin de percevoir des redevances pour un Fonds vert. Les sommes recueillies visent à offrir une assistance

³⁹ Albanie, Algérie, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Botswana, Brunei Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Costa Rica, Dominique, Égypte, Érythrée, Espagne, Estonie, Eswatini, Finlande, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Inde, Jamaïque, Kirghizistan, Kiribati, Liban, Liberia, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Philippines, République de Moldova, Roumanie, Rwanda (certaines parties), Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Sénégal, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suriname, Tchad, Togo, Tunisie, Yémen et Zimbabwe

⁴⁰ Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Chine, Chili, Comores, Congo, Costa Rica, Cuba, Djibouti, Égypte, Emirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Eswatini, États fédérés de Micronésie, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iraq, Jamaïque, Jordanie, Japon, Koweït, Liban, Liberia, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Montégégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nigéria, Nioué, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Palau, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République de Corée, République démocratique populaire lao, République démocratique du Congo, République dominicaine, République islamique d'Iran, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Samoa, Sierra Leone, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Tadjikistan, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Union européenne, Uruguay, Vanuatu, Zambie et Zimbabwe.

financière aux organismes et groupes communautaires pour la mise en œuvre d'activités de restauration, de reboisement et de conservation de l'environnement ;

g) Les États fédérés de Micronésie ont établi le fonds d'affectation spéciale pour la conservation de la Micronésie (MCT), dont les activités ont débuté en 2002. Il s'agit du premier fonds d'affectation spéciale pour la conservation établi dans la région, afin de soutenir la conservation de la biodiversité, l'adaptation aux changements climatiques et le développement durable dans l'ensemble des États fédérés de Micronésie et la grande région micronésienne ;

h) Le fonds d'affectation spéciale pour la conservation de Sainte-Lucie, approuvé par le cabinet en 2016, offre un soutien financier durable pour les activités relatives à la conservation, la restauration et la gestion de la diversité biologique et les ressources naturelles du pays.

2. *Communication, éducation et sensibilisation du public*

30. Les décisions [VIII/6](#) et [IX/8](#) énoncent que des stratégies et des activités de communication, d'éducation et de sensibilisation du public devraient faire partie intégrante des SPANB. Sur les 175 SPANB de l'après-Nagoya, 39⁴¹ comprennent une stratégie et un plan d'action en matière de communication, d'éducation et de sensibilisation du public ou équivalent, et 109⁴² incluent des initiatives portant sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public. En voici quelques exemples :

a) L'équateur possède un plan national d'éducation des citoyens en matière d'environnement qui propose des projets pour promouvoir les pratiques écologiques. Le plan est aussi connu sous l'appellation « Nous faisons partie de la solution » ;

b) La Finlande assurera la formation continue des enseignants (en ce qui concerne les espèces et la pédagogie axée sur les questions relatives à la biodiversité) ; en outre, à l'aide des nouvelles technologies de l'information, les connaissances sur les espèces et l'éducation au service du développement durable seront renforcées ;

c) Une des priorités à court terme de Nauru est d'éduquer systématiquement les personnes au moyen de cours formels et informels sur les connaissances et les compétences du pays en matière de diversité biologique, traditionnelles et nouvelles, afin de gérer ces ressources de manière durable ;

d) La Nouvelle-Zélande a un programme d'éducation en matière de conservation dirigé par les enfants de la communauté, qui a pour but de « ramener la diversité biologique à la ville ». Le pays possède également un programme Nature en santé, population en santé, développé conjointement par des agences gouvernementales, des ONG et Maori afin d'améliorer la vie des Néo-zélandais en les rapprochant de la nature ;

e) Le Nicaragua a l'intention d'incorporer les questions liées à la Terre Mère et à la biodiversité dans les programmes universitaires. Il diffusera également les meilleures thèses sur les voies du bien commun (*Ruta del Bien Común de la Madre Tierra*) dans des forums consacrés à la jeunesse, afin de promouvoir les recherches sur la biodiversité ;

⁴¹ Bangladesh, Belize, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Burundi, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Eswatini, États fédérés de Micronésie, Finlande, France, Ghana, Guatemala, Guyana, Liban, Liberia, Malawi, Maldives, Mauritanie, Mexique, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Nioué, Palau, Panama, Philippines, République de Corée, République démocratique du Congo, Rwanda, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sainte-Lucie, Sénégal, Soudan, Timor-Leste et Trinité-et-Tobago.

⁴² Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Barbade, Bélarus, Belgique, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Brunéi Darussalam, Cabo Verde, Canada, Cambodge, Chili, Chine, Congo, Cuba, Croatie, Danemark, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Iraq, Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Kirghizistan, Kiribati, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Mali, Malte, Monaco, Monténégro, Mozambique, Nicaragua, Norvège, Nauru, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pologne, Pérou, Qatar, République bolivarienne du Venezuela, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République islamique d'Iran, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Serbie, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Tchad, Tchèque, Thaïlande, Togo, Turkménistan, Ukraine, Union européenne, Uruguay, Vanuatu, Viet Nam, Zambie et Zimbabwe.

f) La Norvège poursuivra son programme d'éducation au développement durable en milieu scolaire (Sustainable Backpack), une initiative nationale menée par le ministère de l'Éducation et de la Recherche et le ministère du Climat et de l'Environnement, qui vise à soutenir l'éducation au développement durable dans les établissements scolaires norvégiens ;

g) Saint-Kitts-et-Nevis envisage de créer un réseau de connaissances sur la biodiversité au sein des établissements secondaires en s'appuyant sur Edu-NET, un réseau de communication, de collaboration, d'apprentissage en ligne et de recherche destiné aux élèves du secondaire ;

h) En décembre 2010, le Gouvernement suédois a adopté les objectifs généraux de la politique relative aux loisirs de plein air, établie pour offrir à la population des occasions de passer du temps dans la nature et de se livrer à des loisirs de plein air ;

i) La Bolivie (État plurinational de) prévoit élaborer et faire la promotion de campagnes de sensibilisation destinées aux populations urbaines et rurales afin de prévenir le commerce illicite de la faune et la flore sauvages et le biopiratage ;

j) Sainte-Lucie prévoit créer un « sceau de diversité biologique durable », ayant pour but de sensibiliser davantage le secteur privé à l'importance de conserver la diversité biologique et aux bienfaits de ce sceau, en respectant les critères déterminés par le Comité national de coordination de la diversité biologique ;

k) Monaco prévoit élaborer des programmes de formation pour les décideurs.

31. Au total, 138 Parties⁴³ ont établi des objectifs/cibles au niveau national en lien avec l'objectif 1 d'Aichi relatif à la diversité biologique.

3. Renforcement des capacités

32. Au total, 107 pays⁴⁴ énumèrent plusieurs activités de renforcement des capacités, et certains mentionnent également les crédits budgétaires alloués ainsi que l'entité chargée de l'activité. Les SPANB des 18 pays⁴⁵ mentionnent l'autoévaluation nationale des capacités et/ou d'autres évaluations des besoins

⁴³ Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Eswatini, États fédérés de Micronésie, Éthiopie, Fédération de Russie, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kirghizistan, Koweït, Liban, Liberia, Macédoine du Nord, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nicaragua, Nigéria, Nioué, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Palau, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République bolivarienne du Venezuela, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République islamique d'Iran, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tadjikistan, Tchèque, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Vanuatu, Zambie et Zimbabwe.

⁴⁴ Afrique du Sud, Algérie, Andorre, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bahreïn, Barbade, Belize, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Burkina Faso, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Chili, Chine, Comores, Congo, Croatie, Cuba, Djibouti, Dominique, Égypte, Érythrée, Eswatini, États fédérés de Micronésie, Fidji, Géorgie, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Iraq, Irlande, Japon, Jordanie, Kiribati, Koweït, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, République démocratique du Congo, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République islamique d'Iran, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Tadjikistan, Tchad, Tchèque, Togo, Trinité-et-Tobago, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Uruguay, Zambie et Zimbabwe.

⁴⁵ Bosnie-Herzégovine, Botswana, Cambodge, Cameroun, Érythrée, Guyana, Maurice, Mongolie, Nioué, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Samoa, Suriname, Timor-Leste et Tuvalu.

de formation et des capacités. Vingt SPANB⁴⁶ comprennent un plan national de renforcement des capacités (voir quelques exemples ci-après). Certains exemples de ces plans sont présentés ci-dessous⁴⁷ :

- a) Le Nigéria a élaboré un plan pour le renforcement des capacités et l'évaluation des besoins en matière de capacités techniques. Pour chacune des questions fondamentales relatives aux capacités, ce plan recense les besoins en matière de capacités individuelles et institutionnelles ainsi que des mesures spécifiques. Par ailleurs, il inclut une section sur les besoins en matière de technologies, les technologies identifiées et les mesures requises ;
- b) Le plan de mise en œuvre du Liberia comprend notamment un plan de renforcement des capacités, qui inclut une évaluation des besoins de capacités techniques des systèmes, des institutions et individuelles ;
- c) Palau a préparé une évaluation des besoins technologiques en plus de son cadre et plan d'action pour le renforcement des capacités ;
- d) Le plan de renforcement des capacités du Rwanda cible les organismes du secteur de la conservation de la diversité biologique, de la biodiversité agricole, de la biotechnologie et de la prévention des risques biotechnologiques. Les activités seront entreprises dans divers établissements de formation et favoriseront l'équilibre entre les sexes en tant que thème intersectoriel de la planification de la diversité biologique ;
- e) Le plan de renforcement des capacités du Suriname présente quatre sous-objectifs : i) renforcement des capacités générales ; ii) renforcement des ministères compétents et des organismes associés ; iii) promotion d'entreprises responsables sur le plan social, dans le respect des principes écologiques et de durabilité ; iv) renforcement des organisations et des communautés de la société civile locale qui sont à même de remplir leur rôle dans le domaine de la diversité biologique ;
- f) La République de Corée prévoit réaliser ses activités nationales de renforcement des capacités pour diverses activités, notamment le suivi citoyen des aires protégées de zones humides côtières, la sensibilisation au Protocole de Nagoya auprès des industries du pays, l'éducation sur les forêts, la mise en œuvre de stratégies locales pour la biodiversité, la mise en œuvre de la CITES et la mise à niveau des infrastructures touristiques. Le pays planifie également de resserrer ses efforts de coopération internationale, notamment étendre le soutien à divers projets en cours tels que l'Initiative Bio-Bridge, l'initiative Dialogue sur la paix et la biodiversité, le Programme de renforcement des capacités de la Corée pour la prévention des risques biotechnologiques, le Programme de restauration des écosystèmes forestiers et l'Initiative pour des océans durables, qui contribuent à renforcer les capacités internationales pour l'application de la Convention ;
- g) Le Koweït prévoit renforcer ses capacités pour la biotechnologie ;
- h) Haïti prévoit créer un cadre national de coordination qui aura notamment pour mandat de créer des groupes thématiques reliés aux cibles et objectifs du SPANB et la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités de chaque groupe thématique, et aussi créer des comités régionaux et locaux pour faciliter la participation de toutes à parties prenantes à la mise en œuvre.

D. Intégration

1. Estimation de la valeur de la biodiversité et des services écosystémiques

33. Au total, 53 Parties⁴⁸ ont indiqué avoir mené des études d'évaluation de la biodiversité dans leur pays ou dans certaines régions de leur pays. Les informations sont toutefois insuffisantes pour déterminer

⁴⁶ Bosnie-Herzégovine, Botswana, Burundi, Comores, Guyana, Indonésie, Liban, Liberia, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Nigeria, Nioué, Palau, République de Corée, Rwanda, Suriname et Timor-Leste.

⁴⁷ Afghanistan, Bangladesh, Belize, Congo, Jamaïque, Népal, Pérou, Saint-Kitts-et-Nevis, Seychelles et Somalie

⁴⁸ Allemagne, Australie, Bangladesh, Barbade, Bhoutan, Botswana, Brésil, Cabo Verde, Chili, Colombie, Danemark, Egypte, El Salvador, Ethiopie, Fédération de Russie, Fidji, Géorgie, Grenade, Guyana, Indonésie, Irlande, Jamaïque, Japon, Maldives, Malte, Maurice, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Myanmar, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao,

si les résultats de ces travaux ont été pris en considération de manière appréciable pour établir des priorités, prendre en compte et/ou élaborer les SPANB révisés. Voici quelques exemples d'études d'évaluation :

- a) Le Bangladesh a réalisé une évaluation économique des 50 services fournis par trois écosystèmes (forêts montagnardes, zones humides et mangroves) dans le cadre de la mise à jour de son SPANB ;
- b) Cap-Vert a réalisé une étude d'évaluation sur l'écotourisme et les forêts ;
- c) Aires protégées de Wadi El Ryaner de Ras Mohamed en Égypte ;
- d) Étude d'évaluation des écosystèmes du pays (Ecosystem Service Valuation of Cockpit Country) menée par la Jamaïque en 2011, qui s'est penchée sur la faisabilité de mettre en œuvre un mécanisme de financement durable pour la gestion des océans et des côtes ;
- e) Zone humide représentant le poumon de la région en République populaire démocratique lao ;
- f) Le SPANB du Mexique repose largement sur les dispositions du document sur le Capital naturel du Mexique : mesures stratégiques pour l'évaluation, la préservation et la restauration (2012) (*Capital natural de México : Acciones estratégicas para su valorización, preservación y recuperación* (2012) ;
- g) Évaluation par la Fédération de Russie de la valeur économique de la zone humide de la région de Dubna (« Craneland »), qui a montré l'intérêt de l'écosystème grâce à l'utilisation directe des bioressources ;
- h) Évaluation générale des terres à Saint-Kitts-et-Nevis. Le pays prévoit également de mener davantage d'études sur la valeur intrinsèque de la biodiversité sur les plans socioéconomique et culturel ;
- i) Étude d'évaluation sur les aires protégées par le Zimbabwe dans le cadre du processus de révision de sa stratégie et de son plan d'action nationaux pour la biodiversité ;
- j) Au cours de la mise en œuvre de son SPANB précédent (2014-2018), la République de Corée a réalisé une étude d'évaluation des services écosystémiques fournis par les rizières. La mise en œuvre du SPANB précédent a aussi contribué à l'intégration des valeurs de la biodiversité aux plans légaux de différents secteurs, dont les forêts et les océans, et ainsi facilité l'intégration de la biodiversité dans les ministères et les agences. Des mesures seront prises pour mettre en œuvre le SPANB actuel (2019-2023), dont la préparation de normes d'évaluation, par la découverte et la sélection des principaux services écosystémiques forestiers, ainsi que l'amélioration des indicateurs d'évaluation fonctionnelle. La République de Corée prévoit également réviser le Loi sur la conservation et l'utilisation de la diversité biologique, qui offre une base légale pour la définition des services écosystémiques, dont la façon de les mesurer et d'établir leur valeur ;
- k) Le projet des fibres naturelles de la Barbade réalisé en 2015 a permis d'identifier 38 espèces de fibres naturelles et 11 semences ayant une valeur économique pour le secteur de l'artisanat du pays. Le Réseau des fibres naturelles de la Barbade encourage l'utilisation durable et la conservation de ces ressources.

34. Parmi les 175 SPANB examinés, 54 pays⁴⁹ ont défini des objectifs nationaux en matière d'évaluation et 52 pays ont déclaré leur intention de mener de futures études d'évaluation.⁵⁰ Par exemple :

a) L'Arménie, le Mozambique et la République-Unie de Tanzanie ont défini des mesures visant à élaborer des outils, des méthodes ou des méthodologies pour apprécier la valeur de la biodiversité et des services écosystémiques ;

b) Le Maroc élabore à l'heure actuelle des programmes visant à mettre en valeur le secteur de l'élevage de chameaux, qui constitue une source majeure de prestige et de revenus pour la population du sud du Maroc ;

c) Le Koweït est en train de mener un projet d'évaluation de la biodiversité en association avec l'Union internationale pour la conservation de la nature.

2. Plans nationaux de développement

35. Au total, 44 Parties^{51, 52} ont indiqué que la biodiversité avait été prise en compte dans leur plan national de développement ou instrument équivalent :

a) Le SPANB de l'Algérie est intégré au « [Schéma national d'aménagement du territoire Algérie](#) », l'outil de planification stratégique du gouvernement pour l'utilisation des terres et le développement durable ;

b) La biodiversité est bien mise en avant dans le onzième plan quinquennal du Bhoutan (2013-2018) ;

c) Le processus de révision du SPANB de l'Équateur s'est déroulé en même temps que la préparation du « Plan Nacional para el Buen Vivir 2013-2017 » (plan national de développement). Plusieurs politiques nationales dont il est question à l'Objectif 7⁵³ ont un lien direct avec la diversité biologique ;

d) Le plan national de développement du Mexique s'intéresse à la diversité biologique. Les politiques et outils de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique du SPANB ont un lien direct avec les mesures prévues dans le plan national de développement, qui se penche également sur l'intégration de la diversité biologique dans les secteurs de l'agriculture, des pêches et du tourisme ;

⁴⁹ Algérie, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Bangladesh, Australie, Bélarus, Belgique, Bhoutan, Burundi, Cameroun, Chili, Congo, Estonie, États fédérés de Micronésie, Fidji, Gambie, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guinée équatoriale, Haïti, Inde, Japon, Jordanie, Koweït, Macédoine du Nord, Mali, Malawi, Mauritanie, Monaco, Mozambique, Namibie, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, République de Corée, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Sénégal, Singapour, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Suisse, Trinité-et-Tobago, Turquie, Uruguay et Yémen.

⁵⁰ Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arménie, Bélarus, Belize, Belgique, Burundi, Cambodge, Cameroun, Comores, Croatie, Cuba, Dominique, Équateur, Estonie, Eswatini, Finlande, France, Gambie, Guatemala, Guinée équatoriale, Inde, Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Namibie, Nauru, Népal, Niger, Nigéria, Pakistan, Pérou, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République islamique d'Iran, Roumaine, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Slovaquie, Somalie, Suriname, Timor-Leste, Togo, Turkménistan, Tuvalu, Vanuatu et Zambie.

⁵¹ Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bangladesh, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Burkina Faso, Burundi, Chine, Côte d'Ivoire, Cuba, Équateur, Estonie, États fédérés de Micronésie, Guinée équatoriale, Haïti, Honduras, Iraq, Kiribati, Malawi, Mexique, Namibie, Niger, Nioué, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Philippines, République bolivarienne du Venezuela, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Slovaquie, Slovénie, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Turquie et Viet Nam.

⁵² L'information sur l'intégration de la biodiversité aux plans nationaux de développement et instruments équivalents tient compte de l'information reçue des Parties depuis la quatorzième réunion de la Conférence des Parties en réponse aux demandes faites par courriel par le Secrétariat (paragraphe 22 de la décision 14/1), ainsi qu'en réponse à la notification 2020-019 du 14 février 2020, qui informe les correspondants nationaux de la CDB, les correspondants nationaux du Protocole de Cartagena, les correspondants nationaux de l'accès et du partage des avantages, les correspondants nationaux de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, les peuples autochtones et des communautés locales, et les organisations compétentes que la version préliminaire du document sera disponible pour examen par les pairs sur le site Web de la Convention jusqu'au 6 mars 2020.

⁵³ L'Objectif 7 garantit les droits de la nature et fait la promotion de la pérennité environnementale.

e) Le [Plan de développement économique et social](#) du Niger tient compte de la biodiversité dans deux de ses volets, l'un consacré à un développement durable et équilibré, et l'autre, à la sécurité alimentaire durable et au développement agricole ;

f) Le « Plan Bicentenario » du Pérou (« *El Perú hacia el 2021* ») reconnaît et établit la conservation de la biodiversité en tant qu'objectif national ;

g) Le SPANB de Saint-Vincent-et-les-Grenadines révèle des liens entre ses objectifs nationaux et les objectifs du Plan national de développement économique et social (PNDES) (2013-2025). Il comprend également des mesures précises à prendre pour atteindre les objectifs du SPANB et du PNDES ;

h) Dans son plan national de développement stratégique, le Timor-Leste s'engage à réaliser plusieurs objectifs d'Aichi relatifs à la biodiversité ;

i) Les facteurs liés à la diversité biologique sont intégrés au Plan de développement stratégique de 2004-2023 des États fédérés de Micronésie ;

j) Trinité-et-Tobago intègre la biodiversité à la Stratégie nationale de développement 2016-2030 (Vision 2030) sous le thème V, Placer l'environnement au centre du développement socioéconomique ;

k) Le treizième plan quinquennal de développement national et économique de la Chine (2016-2020) comprend plusieurs éléments liés à biodiversité, tels que la conservation de la biodiversité, la restauration des écosystèmes, les changements climatiques, l'agriculture durable et la gestion de l'environnement. De plus, la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ont été largement intégrées à la Politique critique de conservation écologique ;

l) La Nouvelle-Zélande a intégré la biodiversité à sa planification économique et de développement durable nationale de diverses façons, notamment par le biais du « Budget du bien-être ». Le budget mentionne spécifiquement le besoin d'aborder l'appauvrissement de la diversité biologique, les émissions de gaz à effet de serre, la qualité des voies navigables, l'érosion des sols et autres enjeux environnementaux ;

m) Le SPANB de Papouasie-Nouvelle-Guinée est étroitement lié au plan stratégique de développement à l'horizon de 40 ans du pays (2010-2050) et la Vision 2050, qui répondent aux principes de conservation de l'environnement enchâssés dans la constitution.

36. Les SPANB de 38 autres Parties⁵⁴ contiennent des éléments et/ou objectifs et mesures qui s'imbriquent avec le plan national de développement ou un instrument équivalent. Par exemple, Maurice vient de terminer une évaluation de l'intégration de la diversité biologique pour les principaux thèmes et industries au cours de la préparation du SPANB, et prévoit évaluer les voies, les obstacles et les occasions potentiels de l'intégration de la diversité biologique dans les politiques publiques et le processus décisionnel. La Macédoine du Nord prévoit appliquer des mesures pour intégrer graduellement les valeurs de la biodiversité aux plans nationaux de développement. Le Soudan du Sud intégrera les valeurs de la biodiversité aux plans nationaux de développement et aux documents du cadre budgétaire. Fidji prévoit intégrer complètement son SPANB au plan quinquennal du pays (2017-2021), au plan national de développement de 20 ans (2017-2036), au cadre de croissance verte et à d'autres plans sectoriels (p. ex., l'énergie renouvelable, l'agriculture, les forêts, l'exploitation minière, le tourisme).

⁵⁴ Afrique du Sud, Andorre, Arménie, Bahreïn, Belgique, Botswana, Cabo Verde, Cameroun, Chili, Colombie, Comores, Egypte, Fidji, Finlande, France, Ghana, Îles Salomon, Indonésie, Irlande, Italie, Jamaïque, Koweït, Macédoine du Nord, Malawi, Maurice, Monténégro, Nigéria, Pakistan, Qatar, République démocratique du Congo, République islamique d'Iran, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Sainte-Lucie, Soudan du Sud, Zambie et Zimbabwe.

3. *Plans de développement durable*

37. Parmi les 175 SPANB examinés, 27 Parties^{55 56} ont indiqué qu'elles avaient pris en compte leurs SPANB dans leur plan de développement durable ou instrument équivalent. Par exemple :

- a) Le second plan fédéral de développement durable de la Belgique contient des mesures consacrées à la biodiversité, aux forêts et aux eaux marines ;
- b) La stratégie nationale du développement durable du Monténégro contient des mesures pour les aires protégées ;
- c) L'Union européenne entend utiliser certains de ses indicateurs de développement durable et agroenvironnementaux pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ses SPANB et rendre compte de ces progrès ;
- d) La stratégie nationale pour la biodiversité de la France est un élément important de sa Stratégie nationale de développement durable (SNDD) ;
- e) Le SPANB du Luxembourg est un sous-élément du plan national de développement durable ;
- f) Les SPANB du Niger font partie de l'un des six programmes qui constituent le Plan national de l'environnement pour un développement durable (PNEDD) ;
- g) Le SPANB de la République de Corée a été intégré au troisième Plan maître pour le développement durable (2016-2035).

4. *Éradication de la pauvreté*

38. Au total, 52 SPANB de l'après-Nagoya^{57 58} mentionnent des corrélations avec l'éradication de la pauvreté et/ou intègrent cet objectif dans leurs principes, objectifs et/ou mesures. Par exemple :

- a) Antigua-et-Barbuda, l'Inde, le Togo et le Yémen, entre autres, incluent des stratégies d'éradication de la pauvreté dans leur SPANB ou leur dispositif national correspondant à l'objectif 2 d'Aichi relatif à la biodiversité ;
- b) Les stratégies de réduction de la pauvreté, ou équivalent, du Burkina Faso, du Burundi, du Congo, de la Gambie, de la Guinée équatoriale, du Niger et de la République-Unie de Tanzanie comprennent des éléments relatifs à la biodiversité ;
- c) Les SPANB de l'Afghanistan, de la Moldavie, de la Namibie, du Niger et du Pérou ont pour objectif de mettre en œuvre des mesures relatives à la biodiversité afin de contribuer à la réduction de la pauvreté. Le SPANB de la Namibie permet d'observer, par le biais du programme communautaire de gestion des ressources naturelles, le rôle joué par la biodiversité dans l'atténuation de la pauvreté en zone rurale ;

⁵⁵ Afrique du Sud, Belgique, Belize, Espagne, Estonie, Éthiopie, Finlande, France, Irlande, Kirghizistan, Luxembourg, Maroc, Mauritanie, Monténégro, Myanmar, Niger, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République de Corée, République démocratique populaire lao, Roumanie, Serbie, Seychelles, Suisse, Tchèque, Timor-Leste, Union européenne et Vanuatu.

⁵⁶ L'information sur l'intégration de la biodiversité aux plans de développement durable et instruments équivalents tient compte de l'information reçue des Parties depuis la quatorzième réunion de la Conférence des Parties en réponse aux demandes faites par courriel par le Secrétariat (paragraphe 22 de la décision 14/1).

⁵⁷ Afghanistan, Afrique du Sud, Angola, Antigua-et-Barbuda, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Chine, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Fidji, Finlande, Gambie, Géorgie, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Îles Salomon, Inde, Italie, Macédoine du Nord, Madagascar, Mali, Maroc, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Soudan, Soudan du Sud, Togo, Trinité-et-Tobago et Yémen.

⁵⁸ L'information sur les Parties qui mentionnent un lien entre la biodiversité et l'éradication de la pauvreté tient compte de l'information reçue des Parties depuis la quatorzième réunion de la Conférence des Parties en réponse aux demandes faites par courriel par le Secrétariat (paragraphe 22 de la décision 14/1).

d) Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de développement, la Finlande cherche à soutenir des projets de coopération dans le domaine du développement visant à réduire la pauvreté dans les pays en développement, en s'appuyant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, et dans le but de préserver et de renforcer les services écosystémiques ;

e) Les SPANB de l'Ouganda font ressortir et cherchent à maintenir, comme principe directeur, la contribution de la biodiversité et des services écosystémiques au bien-être humain, à l'éradication de la pauvreté et au développement national ;

f) Un des principes directeurs du SPANB du Soudan du Sud précise que la mise en œuvre doit contribuer à l'éradication de la pauvreté et au développement économique.

5. Plans infranationaux

39. Onze Parties indiquent dans leurs SPANB⁵⁹ de l'après-Nagoya soit qu'elles sont déjà dotées de plans infranationaux pour la biodiversité, soit qu'elles ont entrepris de les mettre au point (voir des exemples ci-après). Le Secrétariat sait que 19 Parties (dont les six susmentionnées) disposent au moins d'un plan d'action infranational pour la biodiversité⁶⁰ ; ils ne figurent néanmoins pas tous dans les SPANB révisés. On peut trouver des informations à ce sujet sur le site : <https://www.cbd.int/nbsap/related-info/sbsap/default.shtml>. Onze autres Parties⁶¹ indiquent qu'elles entendent élaborer des stratégies et des plans d'action infranationaux pour la biodiversité.

a) L'Irlande a soit mis au point ou élaboré l'ébauche de 26 plans d'action locaux pour la diversité biologique. Certains de ces plans sont en voie d'être révisés et d'autres plans locaux seront élaborés ;

b) Le Mexique a encouragé la décentralisation de la planification et de la gestion de la diversité biologique en élaborant et en mettant en œuvre 12 stratégies d'État pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. D'autres stratégies d'État sont en voie d'être préparées ;

c) Au Malawi, le conseil municipal de Lilongwe met en œuvre une stratégie et un plan d'action locaux pour la biodiversité qui mettent en valeur des espèces et des habitats qu'il convient particulièrement de protéger, tout en tenant compte des corrélations possibles entre la biodiversité et le développement et les activités de développement de la ville. L'élaboration de stratégies et plans d'action locaux pour la biodiversité est également un objectif national pour le Malawi.

40. Plusieurs autorités nationales et/ou infranationales ont élaboré des orientations pour aider les autorités infranationales dans l'élaboration et/ou la mise en œuvre de plans pour la biodiversité.

41. Au total, 26 autres SPANB⁶² contiennent des éléments, mesures ou cibles qui visent à prendre en compte la biodiversité dans les plans infranationaux :

a) En Australie et en Belgique, il est prévu d'examiner et de prendre en compte les mesures des SPANB conjointement avec les plans et documents régionaux, nationaux et territoriaux ;

b) Burundi – objectif 18, mesure 2 : Élaborer des plans éco-régionaux (locaux) pour la mise en œuvre de la Stratégie et du plan d'action nationaux pour la biodiversité. Cette mesure propose également que ces plans locaux de mise en œuvre soient intégrés aux plans de développement communautaire ;

⁵⁹ Autriche, Irlande, Japon, Mexique, Maurice, Nouvelle-Zélande, Pérou, République de Corée, République démocratique populaire lao, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Vanuatu.

⁶⁰ <https://www.cbd.int/nbsap/related-info/sbsap/default.shtml>

⁶¹ Bosnie-Herzégovine, Chine, Fédération de Russie, Irlande, Malawi, Myanmar, Népal, Nigéria, République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Ukraine.

⁶² Australie, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, États fédérés de Micronésie, Fédération de Russie, France, Inde, Macédoine du Nord, Malawi, Malaisie, Malte, Nigéria, Norvège, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Soudan du Sud, Suisse, Thaïlande et Zimbabwe.

c) Cameroun – objectif 18 : « D’ici à 2020, les principaux secteurs de production et les autorités locales décentralisées devraient avoir élaboré des objectifs relatifs à la biodiversité spécifiques pour chaque secteur ou région, liés aux objectifs nationaux » ;

d) La République de Corée a élaboré des orientations pour la planification de stratégies locales pour la biodiversité, et est en train d’établir une base juridique pour que les métropoles/provinces mettent en place des stratégies pour la biodiversité dans le cadre de la Loi sur la conservation et l’utilisation de la diversité biologique ;

e) Chaque État des États fédérés de Micronésie a son propre plan stratégique de développement, qui intègre la biodiversité ;

f) La Macédoine du Nord prévoit prendre des mesures pour intégrer graduellement les valeurs de la biodiversité aux plans de développement locaux ;

g) Le Soudan du Sud prévoit intégrer les valeurs de la diversité biologique à ses plans de développement des États et des cantons.

6. *Problématique hommes-femmes*

42. Au total, 82 Parties⁶³ évoquent la problématique hommes-femmes ou le rôle des femmes dans leur SPANB. Le document CBD/SBI/3/2/Add.3 propose une analyse de la mise en œuvre du Plan d’action pour l’égalité des sexes, ciblant notamment l’information contenue dans les sixièmes rapports nationaux et deux études mondiales réalisées par le Secrétariat.

⁶³ Angola, Australie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Comores, Congo, Costa Rica, Cuba, Djibouti, Egypte, Équateur, Érythrée, États fédérés de Micronésie, Ethiopie, Fidji, Gambie, Géorgie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Inde, Iraq, Jamaïque, Japon, Kiribati, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigeria, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Soudan du Sud, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tunisie, Tuvalu, Uruguay, Vanuatu, Yémen et Zimbabwe.